

# PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

## Port-Gentil: compte rendu parlementaire et l'admission du Gabon au Commonwealth expliquée

**C'EST** l'exercice auquel s'est prêté hier à son siège le député Jean-Fidèle Otandault.

Serge YACKELE-MIHINDOU  
Port-Gentil/Gabon

DEPUIS hier, au lendemain de la fin de la session parlementaire, le député du 2<sup>e</sup> siège de la commune de Port-Gentil, Jean-Fidèle Otandault, communique avec ses électeurs. Il s'agit de leur faire le compte rendu des travaux de la session parlementaire qui s'est achevée le 30 juin dernier, et d'édifier les uns et les autres sur les motivations à la base de l'adhésion de notre pays au Commonwealth. Comme toujours, les auxiliaires de commandement et les conseillers municipaux du 2<sup>e</sup> arrondissement ont ouvert le bal. Il leur a parlé de plusieurs lois votées, dont celles portant protection des personnes âgées, la réorganisation de l'état civil ou les droits des femmes et les violences basées sur le genre, etc. Les chefs de quartier et les sages de l'arrondissement ont remercié le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, pour avoir permis l'adoption d'une loi qui protège les personnes âgées. Lesquelles sont souvent victimes de brimades.

Actualité oblige, l'honorable Jean-Fidèle Otandault, a tressé des lauriers au président de la République, Ali Bongo Ondimba, pour sa "clairvoyance d'avoir fait adhérer le Gabon au Commonwealth".

Aux chefs, aux élus locaux et à la notabilité de son siège, il a expliqué le bien-fondé de cette adhésion au sein de cette organisation de premier plan. "Comme l'a si bien dit le président de la République: l'adhésion du Gabon au Commonwealth est une reconnaissance. La reconnaissance que notre pays, quoi qu'en disent les mauvaises langues, ici comme ailleurs, est un pays qui progresse dans la bonne direction. Qui est chaque jour plus solide sur le plan économique. Plus juste sur le plan social. Plus ouvert sur le plan sociétal (...) Nous allons attirer des investisseurs internationaux... Pour nous Gabonais, l'adhésion au Commonwealth signifie à terme plus d'emplois créés, plus de richesses distribuées", a-t-il repris.



Photo : Koumouss

Les chefs du 2<sup>e</sup> arrondissement autour de leur député Otandault.

### MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS OFFICE NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DU SPORT ET DE LA CULTURE

#### AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Date de lancement : 02 juillet 2022  
Appel d'Offres : N° 001/MJS/ONDSC/2022  
Nom du projet : Travaux de construction et de réhabilitation des plateaux sportifs  
Source de financement : Etat gabonais

#### 1. OBJET

L'Office National de Développement du Sport et de la Culture (ONDSC) lance un appel d'offres pour la réalisation des travaux de construction des plateaux sportifs à BITAM et OYEM.

#### 2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est constitué de deux lots suivants :

**Lot 1 :** Travaux de construction d'un plateau sportif à BITAM

**Lot 2 :** Travaux de réhabilitation du plateau sportif du stade d'Akouakam à OYEM

Les candidates ont la possibilité de soumissionner pour un ou les deux lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour deux lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot en termes de personnel, de matériel, de capacité de financement et de logistique sous peine de rejet. Le soumissionnaire ne peut être attributaire que d'un lot.

#### 3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

#### 4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

#### 5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 200 000 francs CFA par lot. Ce montant est de 100 000 francs CFA par lot pour les PME

bénéficiant d'un agrément PME, conformément à l'arrêté n°032/21/MER/MBCP du 21 juillet 2021 fixant le barème des frais pour la passation des marchés publics. Le paiement se fera sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse.

**Office National de Développement du Sport et de la Culture, Immeuble Phoebus, Quartier 9 Etages, BP :23101-Gabon, Tel : 011 77 20 45**

#### 6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

#### 7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le mardi 02 août 2022 à 09h00 et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre HT.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et ayant aux plus cinq ans d'existence, ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission.

#### 8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le 02 août 2022 à 10h00 à la Direction Générale de l'Office National de Développement du Sport et de la Culture (ONDSC) situé au 9 Etages (Centre-ville), Immeuble le Pheobus.

Le Directeur Général de l'Office National de Développement du Sport et de la Culture

  
Juannick NGOMO OBIANG

Le Directeur Général des Marchés Publics

  
Eugène Pénafort MINTSA OYAME